

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.
Absents excusés : Marie-Claude DUCROUX, Victor COLAS

Salles des fêtes

Le Maire informe le conseil municipal que le programme investissement « aménagement d'une grange en bureau et salle polyvalente » est terminé.
L'ensemble des factures étant réglé, les attestations de conformité établies, le projet est opérationnel, il est donc possible de déposer les dossiers de solde de subventions. Le montant du programme s'élève à 757 557.98 € TTC. Ce montant comprend travaux et achat du bâtiment.
Le conseil municipal autorise le Maire à procéder aux demandes de versement des subventions.

Bâtiments communaux

Chez Thierry

Le conseil municipal étant informé de l'arrêt d'activité de Thierry THIOULOUSE donne autorisation au Maire pour procéder aux différentes formalités après avoir pris contact avec le service juridique de l'AMF.
Une réflexion est conduite sur la suite à donner à cet établissement.

SDE03

La commission travaux et l'ensemble du conseil municipal ont approfondi l'étude conduite par le SDE03 sur le changement du mode de chauffage du groupe scolaire.
Une visite accompagnée par les techniciens du SDE03 sur une chaufferie « granulés de bois » est programmée. Le Maire, adjoints et membres de la commission travaux y participeront.
L'éventualité du remplacement de la chaufferie mais aussi des travaux d'isolation sont à l'étude pour une programmation future.

Logement communal

Le Maire informe le conseil municipal de la disponibilité du logement communal au-dessus de la mairie à partir du 1^{er} décembre 2021, suite au préavis donné par le locataire actuel pour mettre fin à son contrat de location. Un avis favorable est émis.

Projet d'une maison d'assistante maternelle (MAM) et hébergement communal

Le conseil municipal a pris connaissance des propositions de l'ATDA sur un avant-projet de rénovation de la maison et du parc De Froment. Cet avant-projet a été amendé et certains éléments des plans modifiés suite aux contacts pris avec notre future assistante maternelle.
Ce projet devra être soumis à la tutelle CAF et PMI (protection maternelle et infantile).
Le conseil municipal autorise le Maire et les services de l'ATDA à mettre en ligne l'appel d'offre sur la maîtrise d'œuvre de cet ensemble.

Communauté de communes Pays de Lapalisse

Le conseil municipal ayant pris connaissance de la prise de compétence par la communauté de communes d'une mise en place d'une mutuelle intercommunale approuve la modification des statuts de la communauté de communes.

Questions diverses

Le conseil municipal décide, si les conditions sanitaires le permettent et avec la mise en place des mesures en vigueur, de reconduire le repas offert aux personnes de plus de 65 ans de la commune. Ce rassemblement aurait lieu le 7 novembre 2021 dans la nouvelle salle de l'espace De Froment.

Désignation des référents communaux ambroisie

Agent communal : Fabien TACHON

Membre du conseil municipal : Isabelle GAGNOL